

BELGIQUE-BELGIE
P.P.
7140 MORLANWELZ 1
6/69683
P.912287



Association de la laïcité

**LE COURRIER LAÏQUE
N°130 décembre 2014**



Traditionnel Repas de fêtes

Réservez dès maintenant

Dimanche 14 décembre à 12h30

Place Albert 1er, 16a - 7140 Morlanwelz - 064/44.23.26



Dans ce numéro

Dimanche 14 décembre : traditionnel "Repas de fêteS"	p. 3
"Rue du 11 novembre" : un moment théâtral dont nous nous souviendrons	p. 4
Succès de notre 12ème soirée jazz	p. 5
Willy Peers : 30 ans après un long combat pour le droit à l'avortement	p. 6
Le combat de Willy Peers	p. 7
La législation sur l'IVG en Europe	p. 8
Le 24 novembre : la Roumanie était le sujet des "Lundis du Préau"	p. 10
Avec Amnesty, dite Stop! à la torture	p. 13
Le pape François à Strasbourg...	p. 16
La Belgique, Etat laïque... ou presque	p. 14
Lundis 1er et 8 décembre: atelier d'aquarelles	p. 15
Jeudis 4 et 18 décembre : atelier d'art floral	p. 15
Dans le monde, les enfants vivent mieux qu'il y a 25ans. Mais...	p. 16
Menu du traditionnel "Repas de fêteS" du dimanche 14 décembre	p. 20

Contact bureau : Paola Esposito – 064/ 44 23 26

Adresse mail : laicite.mlz@skynet.be

Contact Président Yvan Nicaise : 0478/39 27 96

Adresse mail : yvnicaise41@gmail.com

Site internet : www.morlanwelzlaicite.be

N° de compte de laïcité Morlanwelz : BE76 0682 1971 1895

La Maison de la Laïcité est le centre communautaire de tous ceux qui, dans un esprit indépendant de toute confession, adoptent le libre-examen comme méthode de pensée et d'action et optent pour une société plus juste, progressiste et fraternelle, favorisant l'autonomie et la responsabilité des individus, des collectivités, et le respect des différences.

Soyez nos ambassadeurs pour la faire connaître et invitez vos amis

Dimanche 14 décembre à 12h30

Traditionnel « Repas de fêtes »



La fin d'année est l'occasion de nous retrouver lors d'un dîner où gastronomie et convivialité font bon ménage.

Les membres du conseil d'administration et des bénévoles visent à préparer un menu qui, au dire des participants assidus, est toujours apprécié.

Outre les activités régulières de notre maison, les repas que nous proposons

nous permettent de réaliser un bénéfice indispensable, affecté notamment à l'aménagement et à la rénovation de nos locaux.

Ce « Repas de fêtes » devrait nous permettre de remplacer ou de compléter notre matériel de cuisine et d'envisager l'achat d'un nouveau PC indispensable à notre bon fonctionnement.

Je vous invite à réserver dès maintenant au 064/ 442326 (Secrétariat – Paola).

Confirmez votre réservation soit:

- soit par virement au compte IBAN BE76 0682 1971 1895 de la Maison de la Laïcité ASBL (Morlanwelz) en indiquant votre nom, le nombre de personnes
- soit directement auprès de Paola dans nos locaux.

Date limite de réservation : mercredi 10 décembre.

Prix : adulte : 25€ - Enfants jusqu'à 12 ans : 12 €

**Nous espérons vous rencontrer nombreux.
Pour le Conseil d'administration
Yvan Nicaise Président**

"Rue du 11 novembre" un moment théâtral dont nous nous souviendrons



La pièce de théâtre "Rue du 11 novembre", création de la compagnie namuroise Hypothésarts, a ravi le public nombreux qui était présent. Ravi est un mot trop faible pour exprimer ce que le comédien René Georges nous a fait vivre.

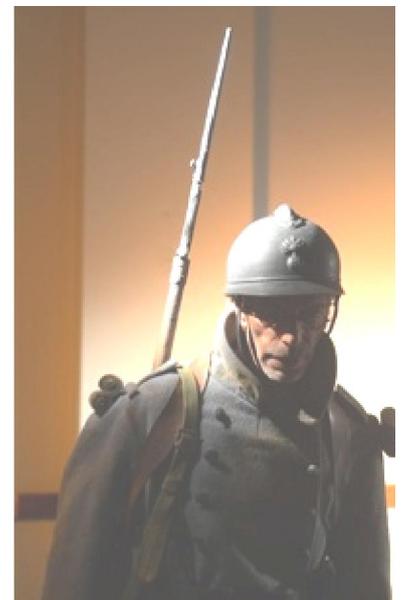


Une pièce de théâtre ne se raconte pas : elle est annoncée, et si l'on y assiste, chacun découvre, au fil de son déroulement ce que l'auteur a voulu nous transmettre et ce que le metteur en scène et le ou les acteurs en ont fait.

Et cette fois, l'apport de chacun des protagonistes fut remarquable.

Texte portant à la réflexion sur ce que des soldats de la guerre 1914-18 ont pu vivre dans leur chair et dans leur tête; mise en scène dépouillée permettant de se concentrer sur des "soldats inconnus"; l'acteur, véritable incarnation des millions d'hommes victimes d'une guerre immonde et inutile.

C'est sous un tonnerre - pacifique - d'applaudissements que se sont terminées les deux représentations.



Brève conclusion : les 7 et 8 novembre, la Maison de la Laïcité a vécu un grand moment.

Yvan Nicaise

Succès de notre 12^{ème} soirée Jazz “Tribute to Frank Sinatra and Brazil Music”



“ Michel Mainil Sextet” n'a jamais déçu notre public composé, depuis plusieurs années, de fans de jazz.

Cette année, il s'était adjoint un chanteur de jazz, Chris Simon, afin de rendre un vibrant hommage à Frank Sinatra, l'un des plus grands crooners de l'histoire du jazz.

En première partie de ce concert, la Bossa Nova, musique venue du Brésil, a permis à Chris de nous dévoiler la beauté et la richesse de ces rythmes qui ont fortement influencé le jazz.



Que dire de cette soirée, si ce n'est que près de 3 heures de musique et de chansons ont soulevé des dizaines applaudissements comme il est de coutume après les improvisations remarquables de ces musiciens pour qui le jazz n'a plus de mystère. Merci à Richard Rousselet, Alain Rochette, José Bedeur, Antoine Cirri, Michel Mainil et Chris Simon.

Sans dévoiler nos projets, notre 13^{ème} soirée jazz est déjà en préparation afin de vous faire découvrir de nouveaux jazzmen.

Yvan Nicaise



Willy Peers : 30 ans après un long combat pour le droit à l'avortement.

Il y a tout juste 30 ans disparaissait Willy Peers, Gynécologue Obstétricien et Maître de Stage de l'ULB. Figure marquante de la société civile de l'après-guerre, militant engagé, il aura été un précurseur des droits des femmes tant dans le champ politique que comme praticien de terrain.

Fin novembre, trente ans après sa disparition, deux Facultés de l'ULB, avec divers partenaires institutionnels et l'appui du CAL, rendront hommage au Dr Willy Peers et à son courageux combat pour la dépénalisation de l'avortement. Une question élémentaire de droits des femmes, ramenée au premier plan par l'actualité: "L'avortement en Europe: un droit menacé?"

Promoteur de l'accouchement sans douleur, initiateur de la diffusion de la contraception (il sera écarté 2 ans de son poste de chef de service adjoint de la maternité provinciale de Namur pour avoir pratiqué des stérilisations contraceptives), enseignant exceptionnel de la Faculté de Médecine, il restera dans les mémoires pour son combat pour la dépénalisation de l'avortement qui le conduira à faire un mois de prison préventive... et à ne jamais être jugé.

Un Colloque International "L'avortement en Europe: un droit menacé?" aura lieu le samedi 29 novembre sur le Campus Erasme à Anderlecht. L'événement se veut aussi et d'abord un hommage au Docteur Willy Peers (1924-1984), avec la présentation de la nouvelle exposition qui lui est consacrée et inauguration de l'auditoire qui lui est dédié.

Pour y répondre, le Colloque souhaite observer le phénomène actuel en suivant une perspective géopolitique européenne, analysant la complexité du paysage européen tant par l'examen de la situation de quelques pays représentatifs (France, Espagne, Pologne) qu'en mesurant la dynamique globale de l'espace politique et philosophique européen.

Extrait du site du CAL



Le combat de Willy Peers

En 1995, l'Institut Jules Destrée parle du combat de Willy Peers dans un ouvrage intitulé " Cent Wallons du siècle".

Le texte ci-dessous est un extrait de cet ouvrage.

Willy Peers achève ses études secondaires en pleine Seconde Guerre mondiale. Engagé comme résistant, il est pris comme otage par l'Occupant; une fois la paix revenue, il est atteint par la tuberculose (1946) à une époque où l'on n'avait pas encore découvert la streptomycine. En raison de ces circonstances dramatiques, le jeune Peers aborde la médecine d'abord du côté du malade puis du côté médical. En effet, malgré six années d'interruption, il reprend des études, en médecine. On peut aussi trouver dans ces deux événements l'explication de sa faculté d'écoute et de sa grande disponibilité envers les patients.

Au début des années 50, le jeune médecin parcourt la Belgique et multiplie les conférences sur le thème de l'accouchement sans douleur. Peers préfère d'ailleurs parler d'accouchement sans crainte. Son but consiste à rendre à la femme sa dignité et à lui permettre d'enfanter dans les meilleures conditions physiques et psychologiques possibles. Installé à Namur, il pratique la contraception. L'Ordre des médecins n'apprécie guère des conférences sur un tel sujet et sanctionne Peers (1955). De nouveaux problèmes surgissent dans les années 60 : l'autorité médicale de l'établissement où il exerce comme gynécologue l'accuse de donner trop facilement des prescriptions contraceptives et de pratiquer, aussi trop facilement, la stérilisation des femmes qui lui en font la demande. En conséquence, il est suspendu de ses fonctions de médecin pendant six mois et son affectation au laboratoire de l'établissement lui est retirée (1965). Ayant porté l'affaire devant le Conseil d'Etat, Willy Peers obtient gain de cause et est réintégré dans ses fonctions. Willy Peers voulait ainsi démontrer "*à quel point il est difficile d'avoir des informations sur la contraception*" et souligner "*le retard de la législation belge dans ce domaine*".

Mais c'est le 16 janvier 1973 qu'éclate l'Affaire Peers : le gynécologue est arrêté sur dénonciation anonyme pour avoir procédé à l'avortement d'une jeune fille de 27 ans, débile mentale. Or l'avortement est interdit par une loi de 1867. Incarcéré pendant 34 jours, Willy Peers défend un triple combat : l'introduction de la méthode de l'accouchement sans douleur, la lutte en faveur de la contraception moderne et de la modification de la législation. Le soutien au médecin est



Quelques précisions sur l'application de l'IVG en Europe

Deux membres de l'Union européenne limitent encore plus fermement l'avortement. Chypre l'interdit dans les textes, mais le tolère toutefois en cas de viol ou d'inceste.

Sur l'île méditerranéenne de Malte, en revanche, l'IVG est strictement interdite, quelles qu'en soient les raisons.

L'avortement y est un délit passible d'une peine pouvant aller de 18 mois jusqu'à 3 ans d'emprisonnement.

Une situation bien éloignée de celle qui règne dans la majorité des Etats de l'UE.

22 pays autorisent l'avortement sur demande, tout en disposant de législations très différentes en la matière. En Grande-Bretagne et en Finlande, la mère doit obtenir le consentement d'un médecin et justifier d'un risque pour sa santé selon les textes de loi. Mais dans les faits, ces législations sont assez tolérantes. Outre Manche par exemple, il est possible d'avorter jusqu'à la 24e semaine de grossesse, un droit que les Britanniques partagent avec les Néerlandaises.

Dans la majorité des autres pays, l'IVG peut s'appliquer jusqu'à la 10e voire 12e semaine, comme c'est le cas en France. Si le droit à l'avortement est largement répandu à l'échelle européenne, un récent revers au Parlement européen montre que le sujet est encore loin de faire consensus au sein de l'UE.

En Belgique, l'IVG est garanti par le secret professionnel absolu, y compris pour les filles mineures.

La Commission du Parlement pour les droits de la femme et l'égalité des genres, présidée par la Portugaise Edite Estrela, proposait un accès généralisé à la contraception et à des services d'avortement sûrs au sein de l'UE mais sa proposition n'a pas réuni une majorité suffisante pour être adoptée.

Yvan Nicaise

Lundis 1er et 8 décembre : Cours d'italien

Le cours d'italien à l'intention d'un public adolescent et adulte par l'association « Vincenzo Bellini » de Morlanwelz est ouvert à toute personne souhaitant se familiariser à la pratique de cette langue afin de mieux appréhender la culture et les traditions italiennes. Animé par Madame Sophie MATHIEU, Professeur à l'athénée provincial de Morlanwelz, il se déroule de 17h00 à 18h30.

Le 24 novembre: la Roumanie était le sujet des "Lundis de Préau".



Notre repas mensuel suivi d'un sujet chaque fois différent abordait cette fois la Roumanie.

Vous étiez nombreux pour savourer un goulasch Rom suivi d'une conférence sous forme de carnet de voyage présenté par Annette Tilmant, membre de notre conseil d'administration.

C'est avec le côté pétillant que nous lui connaissons que ce récit de ce voyage, agrémenté de ses photos et de celles de Margaretha Wijle, sa compagne de voyage, nous a été présenté.

Le montage photo, préparé et projeté par sa petite-fille Coline, soutenait parfaitement cette conférence fort agréable.

Rendez-vous au 19 janvier 2015 pour le prochain "Les Lundis du Préau".



Yvan Nicaise



Le Courrier Laïque

Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise

Couverture : Bertrand Aquila (Fédération des Maisons de la Laïcité)



Avec Amnesty, dites Stop ! à la torture.

La campagne bougies d'Amnesty International est lancée ce 18 novembre et se clôturera le 10 décembre, date de la Journée internationale des droits de l'homme, avec pour combat cette année l'éradication de la torture dans le monde.

Humiliations. Simulacres d'exécution. Brûlures. Privation de sommeil. Torture à l'eau. Longues heures dans des postures contorsionnées. Utilisation de tenailles, de substances médicamenteuses et de chiens. Ces mots sonnent à eux seuls comme un cauchemar. Pourtant, tous les jours et dans toutes les régions du monde, ces horreurs inimaginables sont une réalité pour des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants.

LA TORTURE - QUOI, COMMENT, OÙ, QUI ET POURQUOI ?

Définition de la torture

L'article premier de la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants fournit une définition juridique de la torture internationalement acceptée. Ainsi, le terme "torture" désigne tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne aux fins notamment :

- d'obtenir d'elle ou d'une tierce personne des renseignements ou des aveux
- de la punir d'un acte qu'elle ou une tierce personne a commis ou est soupçonnée d'avoir commis
- de l'intimider ou de faire pression sur elle ou d'intimider ou de faire pression sur une tierce personne
- ou pour tout autre motif fondé sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit.

Ces douleurs et ces souffrances doivent par ailleurs être infligées par un agent de la fonction publique ou par toute autre personne agissant à titre officiel ou à son instigation ou avec son consentement exprès ou tacite. La torture ne s'étend

toutefois pas à la douleur ou aux souffrances résultant uniquement de sanctions légitimes, inhérentes à ces sanctions ou occasionnées par elles.

En termes juridiques, l'interdiction absolue de la torture et des autres mauvais traitements est intangible, c'est-à-dire qu'elle ne peut souffrir aucune dérogation, même dans des circonstances exceptionnelles. Le moindre acte de torture est un crime aux termes du droit international. Cela signifie - au moins pour les 155 États qui ont ratifié la Convention contre la torture - que les gouvernements doivent ériger ces actes en infraction, mener des enquêtes approfondies et impartiales sur toute plainte de torture et poursuivre les auteurs présumés de tels actes dès lors que les preuves sont suffisantes.

Certaines personnes et même des gouvernements prétendent que l'usage de la torture est justifié quand il s'agit d'une menace potentielle à la sécurité publique, et permettrait ainsi de « protéger » leurs citoyen-ne-s.

Voici cinq raisons qui démontrent que l'usage de la torture n'est jamais justifié :

1. L'usage de la torture et des autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CID) est illégal selon les normes internationales. Son usage est cruel, immoral, et toujours condamnable. La torture cause des dommages physiques et psychologiques souvent permanents chez les personnes qui l'ont subie.

2. À court terme, les bourreaux peuvent obtenir des informations utiles en se servant des traitements CID, mais à long terme, c'est contre-productif. La torture engendre chez ses victimes et dans les communautés dont elles sont issues douleur, souffrance, humiliation, peur, colère et haine. Par exemple, des statistiques affirment que l'usage de la torture par des Américains est la meilleure raison d'al-Qaïda pour recruter des membres.

3. Les informations obtenues par des actes de torture ne sont pas fiables : la torture fabrique des fausses déclarations. Les victimes de torture avouent n'importe quoi dans le but de faire cesser la souffrance. C'est une perte de temps et de ressources. En plus, des gens innocents peuvent être impliqués, reconnus coupables, ou eux-mêmes torturés, à cause de faux témoignages.

4. Selon les conventions internationales, les informations obtenues par des méthodes de tortures ne peuvent pas être utilisées comme évidence dans les tribunaux. Il est donc difficile de traduire une personne en justice pour un crime quelconque si elle déclare avoir été torturée.

5. On ne peut pas tolérer l'usage de la torture même dans des cas « spéciaux ou exceptionnels », parce qu'éventuellement, ce qui était exceptionnel risque de devenir acceptable. Si la haute direction d'un pays accepte son usage, cette « culture de la torture » s'étendrait partout dans la voie hiérarchique.

Extrait du site www.amnesty.be

Le pape François a effectué le 25 novembre à Strasbourg une visite éclair aux institutions européennes et réaffirmé certaines positions du Vatican

Le direct-vidéo de ses discours

Le pape est descendu de l'avion vêtu d'un manteau blanc, avant d'assister à une très brève cérémonie. Lors de son discours devant le Parlement européen, le pape a appelé l'UE à offrir «aide et accueil» aux migrants clandestins, regrettant l'image «vieillie» de l'Europe, où dominant selon lui l'«égoïsme» et «*les questions techniques et économiques*».

«Je vous exhorte à tout faire pour que l'Europe retrouve sa bonne âme», a-t-il demandé aux eurodéputés lors d'un discours prononcé devant la plénière du Parlement, à Strasbourg.

«Les grands idéaux qui ont inspiré l'Europe semblent avoir perdu leur force attractive en faveur de la technique bureaucratique de ses institutions», a-t-il déclaré. *«A cela s'ajoutent des styles de vie un peu égoïstes, caractérisés par une opulence désormais insoutenable et souvent indifférente au monde environnant, surtout aux plus pauvres. On constate avec regret une prévalence des questions techniques et économiques au centre du débat politique, au détriment d'une authentique orientation anthropologique».*

Dénonçant une «absolutisation de la technique», une «culture du déchet» et une «mentalité de la consommation excessive», le pape a appelé à «reconnaître le caractère précieux de la vie humaine qui nous est donnée gratuitement et qui ne peut être l'objet d'échange ou de commerce».

Au passage, il a réaffirmé la position de l'Eglise sur l'euthanasie et l'avortement. *«Lorsque la vie n'est pas utile au fonctionnement de ces mécanismes (consoméristes), elle est éliminée sans trop de scrupule, comme dans le cas des malades en phase terminale, des personnes âgées abandonnées et sans soin, ou des enfants tués avant de naître»,* a-t-il ajouté.

Source: Journal "Le Soir" du 26 .11.2014

Réflexions et vigilance...

Devons-nous accepter qu'un chef religieux (même s'il prétexte la double casquette "Pontife-Chef d'Etat" mais d'un Etat qui n'est pas membre de l'UE!) dans un hémicycle officiel, harangue ainsi les députés européens, en fustigeant une Europe politique ?

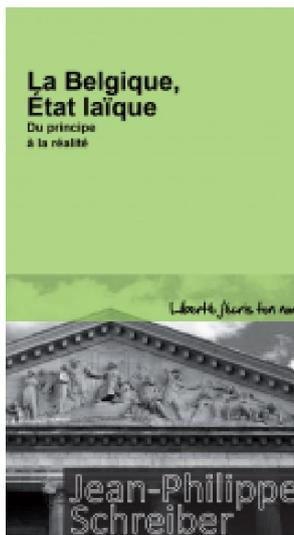
Devons-nous rappeler la visite de nos souverains (Albert et Paola) reçus par le pape Benoît XVI, baisant l'anneau pontifical en signe d'allégeance à un chef

spirituel ?

Devons-nous rappeler que des pays limitrophes à la Belgique (France, depuis un certain temps, Pays-Bas, Allemagne et d'autres) envisagent ou sont sur le point de supprimer le denier du culte ?

Je propose : Il est plus que temps que le monde politique s'inspire du livre de Jean-Philippe Schreiber, historien des religions et Professeur de l'ULB : "La Belgique, état laïque...Ou presque" que nous présentons dans ce courrier laïque.

Michel Loison



La Belgique, État laïque... ou presque Du principe à la réalité

La Belgique est un État laïque, ou presque. Sa Constitution résolument séparatrice le montre. Toutefois, elle continue à faire la part belle aux cultes: en les finançant; en admettant qu'ils interviennent dans l'enseignement public, par les cours de religion; en perpétuant leurs privilèges archaïques dans l'espace public. Surtout, survivance d'une histoire elle aussi dépassée, elle maintient à grands frais deux réseaux d'enseignement, l'officiel et le libre. Dans cet essai décapant, Jean-Philippe Schreiber invite à tourner la page, pour revenir à une authentique laïcité constitutionnelle: en mettant fin, progressivement, au financement public des cultes et aux cours de religion dans l'enseignement officiel, en abrogeant les derniers symboles religieux dans l'ordre public et en évoluant vers un réseau scolaire unique, sous l'autorité de l'Etat.

L'auteur

Historien des religions, Jean-Philippe Schreiber est professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles et directeur de recherches au FNRS. Il a notamment publié, chez le même éditeur, *La crise de l'égalité. Essai sur la diversité multiculturelle* (2012).

Prix de vente : 12 € (+ 1,89 € pour envoi postal)

Commande possible: **Centre d'action Laïque asbl**

Campus de la Plaine ULB (accès 2), CP 236 Avenue Arnaud Fraiteur

1050 Bruxelles Tel : 32. 2. 627. 68.11 ou par mail : www.laicite.be/shop.be

Jeudis 4 et 18 décembre : atelier d'art floral



Les fêtes de fin d'années sont proches et la décoration des tables de fêtes ou d'un lieu particulier de la maison fait partie des plaisirs du foyer.

A nouveau, l'imagination et la créativité seront présentes chez nos participantes.

Ces activités se déroulent de 10 à 12 heures ou de 13 à 15 heures selon le groupe.

N'oubliez pas de signaler votre absence deux jours avant chaque séance au 064/ 44 23 26 ni d'y apporter votre petit matériel. Malheureusement, il n'est plus possible actuellement d'augmenter la taille des groupes.

Prochaines dates: 8 et 22 janvier

Marie- Christine Cuchet

Lundis 1er et 8 décembre : atelier d'aquarelles



Toujours aussi actifs et créatifs, les participants à cet atelier continuent à peindre avec plaisir et qualité. Chacun reçoit les conseils lui permettant de se réaliser à travers la peinture.

Rappelons que l'atelier se déroule de 14 à 16h30. La participation reste fixée à 6 € par séance, papier et café compris et parfois la petite friandise inattendue.

Nous vous invitons à téléphoner préalablement car le nombre de participants par séance ne peut dépasser 12 à 15 personnes maximum.

Prochaines dates: 12 et 26 janvier

Anne-Marie André

Dans le monde, les enfants vivent mieux qu'il y a 25 ans Mais...

Le 20 novembre 1989, la communauté internationale adoptait la Convention relative aux droits de l'Enfant. 25 ans plus tard, le monde est devenu clairement plus accueillant pour les enfants. Mais de nombreux combats restent à mener.

La Convention en quelques mots

La Convention relative aux droits de l'enfant a pour but de reconnaître et de protéger les droits spécifiques aux enfants. Cette Convention est donc à la base de l'ensemble des actions de l'UNICEF.

Il s'agit du premier texte international qui reconnaît explicitement les enfants en tant que porteurs de droits. Elle est basée sur quatre principes directeurs : la non-discrimination ; l'intérêt supérieur de l'enfant ; le droit à la survie et au développement ; et l'opinion de l'enfant.

Cette Convention est le traité relatif aux droits de l'homme le plus largement ratifié de l'histoire. En effet, la Convention s'applique dans l'ensemble des États du monde.

En la ratifiant, les États s'engagent à respecter les droits énoncés dans la Convention et ils acceptent aussi de se soumettre au contrôle d'un comité d'experts indépendants.

On peut se poser des questions sur le fait que les **États-Unis n'ont pas signé cette convention.**

On peut moins s'étonner en ce qui concerne **la Somalie et le Soudan du Sud.**

Les progrès réalisés

« *Des progrès spectaculaires et importants.* » Voici comment Anthony Lake, directeur général de l'Unicef, décrit l'évolution des conditions de vie des enfants à travers le monde depuis l'adoption de la Convention des droits de l'enfant. « *Des objectifs communs et des efforts partagés peuvent transformer leur vie* », se félicite-t-il en se retrouvant sur 25 ans de progrès.

La Convention reconnaît aux enfants le droit de vivre en bonne santé. C'est ainsi que depuis 1988, les **cas de polio ont diminué de plus de 99%** dans le monde. Le nombre d'enfants qui meurent chaque année a également été réduit de 50%. La Convention stipule également que tous les enfants ont le droit de donner leur avis sur ce qui les concerne et nous devons prendre cela en compte. Pour aider à la mettre en place, UNICEF Belgique a conçu le projet « What Do You Think? »

en 1999. Ce projet a pour but de permettre aux enfants de faire entendre leur voix auprès des décideurs politiques.

Le droit à l'éducation a aussi été reconnu comme un droit fondamental. L'action des états et de l'UNICEF en faveur de la scolarisation des enfants a permis de faire passer le **taux de scolarisation des enfants de 33% à 50%** entre 1990 et 2011.

Depuis 2000, le nombre d'enfants qui travaillent a diminué de plus de 30%.

Mais de nombreux défis restent



Aujourd'hui encore, **168 millions d'enfants sont toujours forcés de travailler.**

Le taux de **mortalité infantile durant les 28 premiers jours** reste également très préoccupant : 44% de tous les décès chez les enfants de moins de cinq ans surviennent dans le premier mois de vie.

Enfin, près de **58 millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire ne sont pas scolarisés.**

Les 25 dernières années ont prouvé que le changement est possible. Les enfants qui naissent aujourd'hui ont plus de chance de vivre en bonne santé, d'accéder à l'éducation et de développer leur plein potentiel. Toutefois, nous sommes encore loin d'avoir atteint les idéaux de la Convention.

Et en Belgique ?

En Belgique, le risque de pauvreté touche 20,8% de la population, , **dont bien entendu se trouvent des enfants**, soit le même niveau qu'en 2008. Mais en tenant compte de la hausse de la population, 100.000 personnes de plus sont concernées. Dans le détail, on constate que 15,1% des Belges restent menacés par la pauvreté même après avoir bénéficié de transferts sociaux (contre 14,7% en 2008). 5,1% se trouvent en situation de privation matérielle sévère, l'un des taux les plus faibles de l'UE.

Les organisations belges de lutte contre la pauvreté redoutent que la poursuite des politiques de restriction budgétaire n'aggrave encore la situation. D'autant plus que les chiffres qui seront publiés l'an prochain pourraient être encore plus mauvais. « Avant d'être confrontées à la pauvreté, les personnes précaires puisent dans leurs ultimes ressources. Il y a donc un décalage par rapport à la situation économique », prévient Christine Dekoninck, coordinatrice du réseau de

lutte contre la pauvreté. « Il faut revoir nos priorités. Sinon, on risque de se trouver face à une situation encore plus compliquée dans un an », prévient-elle.

Ces réalités doivent nous préoccuper et nous mobiliser, car ce ne sont pas les diverses actions de solidarité de caractère caritatif qui permettront d'éradiquer notamment la pauvreté des enfants, car si la famille est pauvre, les enfants le sont aussi.

Dans un Etat démocratique, il est de la responsabilité de l'Etat, des élus comme des citoyens de permettre à chacun de vivre dans une société où les droits de l'enfant, futur adulte, soient respectés et que des solutions structurelles soient mises en place.

Malheureusement, il semble que cela soit loin d'être dans "l'air du temps".

Ne boudons pas pour autant les actions de solidarité, mais ne les considérons pas comme LA SOLUTION.

Yvan Nicaise

Samedi 21 mars : à la cité Miroir à Liège

Sortie organisée par les Maisons de la Laïcité de Morlanwelz et de Binche

Visites

1. L'exposition "L'art dégénéré selon Hitler"
L'art et l'histoire sont réunis dans une exposition consacrée aux œuvres qui furent vendues aux enchères par les Allemands à Lucerne en 1939.
2. "Plus jamais ça!" - Parcours dans les camps nazis pour résister aujourd'hui.
Ce parcours rend un vibrant hommage aux millions de victimes de toutes les barbaries.

Modalités : Vu le nombre limité de places, le voyage est uniquement réservé à nos membres en ordre de cotisations 2014.

Départ en car de nos locaux. (Horaire suivra)

Prix : 40 € repas compris hors boissons.

Inscription et paiement dès maintenant à la Maison de la Laïcité.

Les réservations sont effectives dès réception du paiement et attribuées en fonction de la date de paiement.

Yvan Nicaise



Les Cérémonies laïques



Le 4 septembre, nous avons célébré le parrainage laïque de Gabriel SELVAIS dont la maman est Madame Cindy COUTIN et le papa Monsieur Eddy SELVAIS, la marraine Madame Franca MILITELLA et le parrain Monsieur Thierry SELVAIS



Le 22 novembre, en présence de la famille, des amies et des amis de la défunte, nous avons rendu un hommage à Madame Paule DEWIER, décédée le 13 octobre dernier.

La Maison de la Laïcité n'est pas réservée à ses seuls membres mais est ouverte à tous.

Invitez vos amis et relations à découvrir nos activités, occasions de rencontre, d'échanges, de réflexions et de découvertes.

Nous organisons des cérémonies laïques pour marquer les évènements importants de votre vie.

Repas de fêtes du dimanche

14 décembre à 12h30

Menu

Apéritif maison (offert)

*Terrine aux noix de Saint Jacques
et au fondant de homard*

Filet de faisán

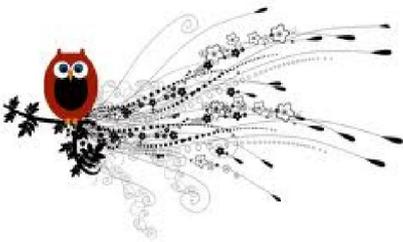
Champignons des Bois

Tonnelle de pommes de terre et épinards

Assiette française

Dôme Cœur de Framboises

Café



Participation: 25 € (moins de 12 ans : 12 €)
Et toujours nos vins et boissons à prix modérés.

Date ULTIME de réservations : mercredi 10 décembre inclus
moyennant confirmation par paiement en nos locaux ou par
virement au compte n° BE76 0682 1971 1895
de l' ASBL Maison de la Laïcité - Morlanwelz
Mentionner " nom et nombre de personnes"